



Mise en garde

Numéro 70 – Juin 2006 (*mise à jour en juillet 2006*)

Mise à jour de la liste cumulative des entités visées par des mises en garde

Veuillez prendre note que la société *International Money Transfer* ne figure plus dans la liste cumulative des entités visées par les mises en garde du BSIF, ayant prouvé au BSIF et à la Société s'assurance-dépôts du Canada (SADC) qu'elle avait supprimé ou corrigé tous les renseignements trompeurs qui se trouvaient dans son site Web. __

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) reçoit régulièrement de l'information au sujet d'entités prétendant être des institutions financières. Nous croyons savoir que ces entités sont liées à diverses fraudes sur les commissions anticipées et aux lettres frauduleuses provenant du Nigeria. Le public est invité à se montrer prudent lorsqu'il fait affaires avec une société ou un individu qui prétend représenter une entité financière dont le nom lui est inconnu. Il lui faut notamment savoir que personne ne devrait être tenu de verser une commission anticipée (quelle que soit l'entité invoquée) pour ouvrir un compte, pour régler des frais de services gouvernementaux ou pour obtenir des services de nature semblable. La plupart du temps, les fraudeurs exigent que les fonds soient expédiés au nom d'un individu plutôt que de l'entité financière invoquée. Les virements de fonds légitimes ne peuvent être effectués, directement ou par l'entremise de tiers, à l'ordre d'entités fictives.

Les entités désignées ci-après ne sont pas des institutions financières fédérales reconnues et pourraient être associées à des fraudes sur les commissions anticipées (se reporter également à la *Mise en garde* n° 23 du BSIF, parue en février 2002).

<i>Nom et adresse de l'entité</i>	<i>Site Web / Entité(s) apparentée(s)</i>	<i>Organisme à contacter pour obtenir de plus amples renseignements</i>



Les Mises en garde du BSIF contiennent les noms d'entités récemment portées à notre attention du sous forme d'avis, de demandes d'enquête ou de plaintes. Ces entités, ou les personnes affirmant les représenter, exercent peut-être au Canada des activités qui contreviennent aux dispositions de la Loi sur les banques, de lois régissant les institutions financières fédérales ou d'autres lois fédérales ou provinciales.

On trouvera la liste cumulative des entités mentionnées dans les avis, circulaires et mises en garde précédents du BSIF à l'adresse suivante :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=166

Prière d'acheminer les lettres frauduleuses au Centre national d'appels Phonebusters (CNAP).

Adresse postale : C.P. 686
North Bay (Ontario)
P1B 8J8

Site Web : www.phonebusters.com

N° de téléphone sans frais : 1 (888) 495-8501 (Canada et États-Unis)

N° de télécopieur sans frais : 1 (888) 654-9426 (Canada et États-Unis)

N° de téléphone : 1 (705) 495-8501 (appels locaux et outremers)

N° de télécopieur : 1 (705) 494-4008 (appels locaux et outremers)

Courriel : info@phonebusters.com

Lettres frauduleuses provenant du Nigéria : waf1@phonebusters.com

Le Centre national d'appels Phonebusters (CNAP) résulte d'un partenariat unissant la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les personnes et organismes qui reçoivent de nouvelles versions des lettres frauduleuses sont priés d'en transmettre une copie au CNAP, surtout lorsque ces documents comportent une adresse postale ou un numéro de téléphone au Canada. Tous les documents ayant trait aux demandes de règlement de commissions anticipées devraient également être envoyés au CNAP. Ces renseignements servent à repérer les fraudeurs éventuels.

**Division de la conformité
121, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 3T9**

**N° de téléphone : 1 (416) 973-6117
N° de télécopieur : 1 (416) 954-3169
courriel : scaminfo@osfi-bsif.gc.ca**